

REALISATION D'UNE PUBLICATION "CTR" OU" COLLEGE REGIONAL DES INSTRUCTEURS"

Acceptation, le
Par le Président de la CTR BPL, Claude Ollivier.

Destinataires

*Tous délégués départementaux à la CTR
Responsables communication de la CTR
Instructeurs du collège régional*

1 OBJET DU DOCUMENT

Ce document présente les modalités selon lesquelles un document réalisé par une ou plusieurs personnes peut être publié et diffusé sous l'étiquette de la C.T.R. ou du collège régional des Instructeurs.

2 DOCUMENTS DE REFERENCE

2.1 DOCUMENTS DE REFERENCE EXTERNES

Sans objet.

2.2 DOCUMENTS DE REFERENCE INTERNES

Liste des sigles BPL (BPL/0004/GEN).

3 REALISATION ET PUBLICATION D'UN DOCUMENT

Toute personne peut proposer la réalisation d'un document dont la diffusion et l'utilisation peuvent présenter un intérêt à l'échelon national ou régional.

Ces documents peuvent être techniques, pédagogiques, pratiques, etc.

Le ou les rédacteurs d'un tel document peuvent solliciter la C.T.R. pour qu'elle en assure la publication et la diffusion. Celui-ci porte alors le nom de son rédacteur (s'il le souhaite), l'étiquette de la C.T.R. et du comité.

La procédure selon laquelle un document est pris en charge par la C.T.R. fait l'objet du logigramme en annexe 1.

REALISATION D'UNE PUBLICATION CTR OU COLLEGE DES INSTRUCTEURS

